

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAI - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent : W. BIGNON

23. Subventions aux associations : compléments (L. FABRE)

Suite à diverses demandes des associations et à l'avis favorable de la commission jeunesse en date du 22 juin 2018, il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des subventions suivantes :

CRABE ROULANT MARSEILLANAIS	: 500 €
LES MOUGERES	: 300 €
SECOURS POPULAIRE	: 950 €
SKI NAUTIQUE CLUB	: 1000 €
SNSM	: 500 €
CERCLE DE VOILE	: 800 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE**À L'UNANIMITE**

Accepte le versement des subventions suivantes :

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**

